*Mouvement 2009 des personnels enseignants 1er degré*

# Propositions des représentants du personnels du SNUipp 85

| Éléments du barème | Règles du mouvement départemental 2008 | Recommandations circulaire M.E.N. 2009 | Propositions du SNUipp 85 |
|---|---|---|---|
| **INTENTION DE MUTATION.** | **non** | Suppression | Nous souhaitons le maintien de cette intention pour :<br>• clarifier le mouvement en évitant de postuler à "perte"<br>• permettre à tous la même information (pas de « délit d'initié »)<br>• disposer d'informations claires et fiables. |
| **NOMBRE DE VŒUX.** | **39** | 25 à 30 | Pourquoi limiter alors que le nombre d'enseignants obtenant une mutation est d'année en année à la baisse (64,98% en 2004 / 50% en 2008) et que dans la même période, c'est toujours environ 5% des mutés qui obtiennent entre le 25ème et le 39ème vœux.<br>En quoi cela intéresse le Ministère ? |
| **POSTES FLÉCHÉS.**<br>(Anglais à TD aux titulaires de licence ou d'habilitation) | **23** | Incitation à faire | La création des postes fléchés « Anglais » a eu lieu lors d'un seul mouvement en réponse à une directive nationale.<br>Nous nous y étions opposés car pour la première fois apparaissaient des postes permettant d'intégrer une école en étant exclu de tout risque de fermeture. Le nombre a été maintenu.<br>Il devrait d'ailleurs diminuer au regard du nombre croissant de collègues habilités.<br>Nous nous opposons à son augmentation injustifiée. |

| Éléments du barème | Règles du mouvement départemental 2008 | Recommandations circulaire M.E.N. 2009 | Propositions du SNUipp 85 |
|---|---|---|---|
| **PERTE DE POSTES**<br>(pour les retraites annulées) | Après le 15/02, perte du poste à la rentrée | | Nous sommes d'accord avec le dispositif actuel. Sinon, cela devient vite ingérable pour les services de l'Inspection Académique.<br>Éventuellement, (mais cela aurait-il un intérêt ?) la date de prise en compte pourrait aller jusqu'au jour de l'ouverture du serveur. |
| **RÉSERVATION DE POSTES :**<br>Congé parental<br>Disponibilité pour un enfant<br>CLD ou Dispo pour raison de santé | <br>Année en cours + année scol. Suivante<br>Année en cours + année scol. Suivante<br>Année en cours + année scol. suivante | <br>Priorité pour retour<br>Priorité pour retour<br>Priorité pour retour | Le dispositif actuel est équitable pour nos collègues. Nous demandons son maintien. |
| **NÉO-TITULAIRES**. | Postes bloqués 1er mouvement et nomination au 2nd mouvement (à TP ou TD) | Affectation protégée | Nous avons toujours soutenu l'idée d'une prise en compte spécifique de la nomination des sortants d'IUFM.<br>Ce point précis nécessite un positionnement prudent. Le recrutement, la formation et la nominations des futurs titulaires sont en pleine mutation. Pour cela, nous considérons qu'on ne peut pas prendre pour l'immédiat de position définitive mais voir pour le mouvement 2009 uniquement. Nous demandons le maintien des règles actuelles. |

| Éléments du barème | Règles du mouvement départemental 2008 | Recommandations circulaire M.E.N. 2009 | Propositions du SNUipp 85 |
|---|---|---|---|
| **Bénéficiaire de l'obligation d'emploi**. | Priorité avant poste T1 au 2nd mvt à TD | Nomination hors barème sous réserve intérêt du service | D'accord. |
| **BARÈME**<br>AGS | (1pt / année + 1/12mois + 1/360 jour) x 2 | **Caractère indicatif**<br>Proposé | Maintien. |
| Ancienneté dans le poste | | Proposé | Nous ne retenons pas ce point là. Il nuit à la stabilité des équipes en incitant à profiter des points obtenus pour changer d'école. |
| Note d'inspection | note + maj 0,5 (+4 et -5 ans) ou 1 si + 5 ans | | Nous sommes opposés au maintien de la note dans le barème. Le Ministère n'impose d'ailleurs rien à ce sujet. En quoi cet élément est-il égalitaire ? Le niveau de la note est lié à l'IEN, à la circonscription… De plus, la limitation dans la grille de notation contredit les défenseurs du mérite. C'est un élément qui n'a pas de sens dans ce barème : est-ce que les mieux notés de Vendée se retrouvent dans une zone géographique précise ? |
| Enfants à charge | 1 / enfant (max 5) | Proposé | Maintien. |
| Enfants handicapés | 3 / enfants | | Maintien. |
| Suppression de poste (victime de fermeture) | 5 (x 2 si 2 suppressions en 2 ans) | A prendre en compte | Maintien avec une réflexion à avoir sur la définition de la zone de priorité de réaffectation. |
| Réintégration après CLD/dispo raison santé/ congé par. | 5 | A prendre en compte | Maintien. |
| Rapprochement de conjoint | 5 (commune d'exercice du cjt si - 25 classes) | Uniquement interdépartemental | Maintien |
| Vœux liés | 5 (même commune - 25 classes) | Pas prévu | Ce dispositif peu efficace peut être supprimé. |
| Ancienneté en classe unique, isolement Île d'Yeu, Alouette, Buissonnets | 2 à 6 pts selon durée à compter de la 2ème année | A prendre en compte pour "quartiers urbains" | Maintien du dispositif avec précision des postes concernés. |

| Éléments du barème | Règles du mouvement départemental 2008 | Recommandations circulaire M.E.N. 2009 | Propositions du SNUipp 85 |
|---|---|---|---|
| **VICTIME DE FERMETURE.** | Plus petite ancienneté dans l'école sur type de poste. Si égalité, la plus petite AGS. | | Nous exigeons le maintien de l'étiquetage des postes. La fermeture peut concerner un volontaire ou non. Nous restons ouverts à une concertation sur la définition de la victime de fermeture. |
| **REGROUPEMENT DE COMMUNES.** | N'existe pas | Regroupement communes, géographiques | Quel intérêt si on reste avec 39 vœux ? Comment définir des secteurs, même urbain quand on connaît les disparités des profils d'écoles. Trop de regroupements seraient inefficaces, pas assez également. D'ailleurs combien de postes d'adjoints restent vacants à l'issue du 1er mouvement ? |
| **REGROUPEMENT DE SERVICES.** | Postes modulateurs à l'école d'application | Regroupements services | L'organisation des compléments de services étant relativement instables, il semble difficile d'organiser des regroupements de services même si la stabilité des personnels dans une école est souhaitable. |